

# Garantie Mondiale

**ÉTENDUE.** La garantie Harken® contre tout défaut en matériel et main d'œuvre s'applique à partir de la date de facturation du produit au client final, à chaque produit Harken, correctement utilisé et entretenu. Les produits Harken sont couverts par deux types de garanties qui diffèrent selon l'emploi auquel l'acheteur destine le produit.

## 1. Garantie Applicable à la Clientèle Privée- GARANTIE CLIENT PRIVÉ

## 2. Garantie Applicable à la Clientèle Professionnelle -GARANTIE CLIENT PROFESSIONNEL

**GARANTIE CLIENT PRIVÉ.** Cette garantie s'applique à tous les produits Harken exclusivement achetés pour une utilisation privée et installés sur des bateaux exclusivement utilisés pour des activités de plaisance. Les produits Harken installés sur des bateaux utilisés pour toute autre activité ou pour tout autre utilisation, bénéficient exclusivement de la garantie client professionnel.

Le seul est unique recours dont bénéficie le propriétaire du produit au titre de cette GARANTIE CLIENT PRIVÉ en cas de défaut d'origine en matériel ou main d'œuvre d'un produit Harken se limite à la réparation ou au remplacement gratuit de la pièce ou de l'élément défectueux excluant la pose.

**GARANTIE CLIENT PROFESSIONNEL.** Cette garantie s'applique à tous les produits Harken achetés pour utilisation finale par ou pour le compte de toute personne physique ou morale autre qu'une personne physique privée (sociétés de capitaux ou société de personnes, groupements ou organismes de course, associations, etc.) OU installés sur des bateaux utilisés pour toute autre emploi quel qu'en soit la nature, que les activités de plaisance (location, charter ou autres activités ou événements professionnels ou commerciaux). L'expression Client Professionnel peut désigner, mais ne se limite pas aux Syndicats de la Coupe de l'America, syndicats de compétitions internationales, bateaux de course transocéanique et de circumnavigation, monotypes de course ainsi que bateaux de course de 40 pieds et au-delà engagés dans les compétitions internationales majeures.

Le seul est unique recours dont bénéficie le propriétaire du produit au titre de cette GARANTIE CLIENT PROFESSIONNEL en cas de défaut d'origine en matériel ou main d'œuvre d'un produit Harken, se limite, à la réparation ou au remplacement de la pièce ou de l'élément défectueux conformément aux termes de cette garantie.

**GARANT.** Les produits vendus ou commandés aux Etats-Unis y compris tous produit commandés par Internet sont garantis par Harken, INC. Les produits vendus ou commandés dans l'Union Européenne, sont garantis par le revendeur via le distributeur national Harken de chaque pays. Les produits vendus ou commandés dans le reste du monde, sont directement garantis par le distributeur national Harken de chaque pays. Tout au long des présentes conditions de garantie, la mention "Harken" fait référence à l'entité appropriée, définie dans ce paragraphe.

**PROPRIÉTAIRE – GARANTIE NON TRANSMISSIBLE.** Cette garantie est consentie par Harken au bénéfice exclusif de l'acheteur original du produit tel qu'il apparaît sur la facture d'achat et n'est pas transmissible à des tiers. Selon les termes de cette garantie, les droits de l'acheteur original ne peuvent être ni attribués ni transmis à un tiers quelconque.

**DURÉE DE LA GARANTIE.** La GARANTIE CLIENT PRIVÉ couvre tout défaut d'origine en matériel ou main d'œuvre dûment constatée dans un délai de cinq (5) ans à compter de la date de la facture du produit au client final.

Cependant, les produits suivants bénéficient d'une durée de GARANTIE CLIENT PRIVÉ spécifique, indiquée ci-dessous, à compter de la date de facturation du produit au client final :

1. **Les Enrouleurs de Génois** sont garantis sept (7) ans. Les Enrouleurs Hydrauliques sont garantis cinq (5) ans.
2. **Les emmagasineurs Code Zero ainsi que les filoirs, réas de palans 2:1, mousquetons et cosses galets** associés sont garantis trois (3) ans.
3. **Les Étais Creux Carbo Racing** sont garantis trois (3) ans.
4. **Les Winchs et les manivelles de winches, centrales hydrauliques** sont garantis trois (3) ans. Les moteurs, interrupteurs, boîtiers relais et disjoncteurs des winchs électriques ou hydrauliques sont garantis deux (2) ans.
5. **Les produits Custom, colonnes, réducteurs, boutons poussoirs, arbres de transmission, produits en fibre de carbone et/ou les applications hautes performances** des produits standards du catalogue, employés dans des applications non courante sont garantis deux (2) ans.
6. **La durée de garantie spécifique aux vêtements, chaussures, gants, lunettes de soleil et accessoires correspondants de la gamme Harken Sailing Gear,** est indiquée sur l'étiquette produit.

La GARANTIE CLIENT PROFESSIONNEL couvre tout défaut d'origine en matériel ou main d'œuvre constatée dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de facturation du produit par le client final.

**LIMITATION DE LA GARANTIE.** La GARANTIE CLIENT PRIVÉ et la GARANTIE CLIENT PROFESSIONNEL ne s'appliquent pas, et Harken ne peut être tenus

responsable directement ou indirectement des dommages ou des coûts relatifs au défaillances consécutives au mauvais usage, à l'emploi abusif, aux défauts d'installation, d'utilisation, d'entretien ou de stockage du produit Harken comme indiqué dans le livret de garantie, le livret d'entretien, le manuel, le catalogue ou toute autre publication disponible auprès de Harken.

Ni la GARANTIE CLIENT PRIVÉ ni la GARANTIE CLIENT PROFESSIONNEL ne s'appliquent et Harken ne peut être tenu responsable directement ou indirectement des dommages ou des coûts relatifs :

- aux défaillances en matériel ou main d'œuvre qui n'existaient pas lors de la première livraison du produit,
  - aux défaillances en matériel ou main d'œuvre apparues au-delà de la durée contractuelle de garantie,
  - aux défaillances non signalées à Harken dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de leur découverte,
  - à un produit dont les caractéristiques techniques ont été altérées ou modifiées après fabrication,
  - aux dommages ou détériorations cosmétiques de surface, y compris mais non limitée au craquage, au faïençage, à la décoloration ou au fanage,
  - aux accidents, mauvais usage, usage abusif ou anormal, utilisation impropre, carence d'entretien ou de stockage raisonnable et approprié,
  - à une installation, un câblage, un entretien ou des réparations improprement effectués ou à l'emploi de pièces de rechange ou accessoires non conformes aux caractéristiques techniques Harken,
  - à l'utilisation du produit au-delà des limites recommandées et autorisées ou à l'application de charges sur le produit et/ou le navire sur lequel le produit est installé,
  - à l'usure normale ou aux détériorations occasionnées par l'utilisation du produit ou par son exposition aux éléments,
  - aux produits de hissage Harken utilisés pour le rangement d'embarcations et de bicyclettes, à toute utilisation autres que ou différentes des applications spécifique à l'utilisation d'un voilier ou à la navigation,
  - aux cordages, bouts, LOOPS™, boucles et sangles,
  - aux finitions transparentes sur la fibre de carbone,
  - aux pertes de temps, perte de jouissance, dérangement, frais de déplacement, voyages, frais relatifs à l'acquisition ou l'utilisation de tout bateau de remplacement, coûts de transport, frais de remorquage, tous dommages directs ou indirects consécutifs à a non utilisation du bateau, ou à la compensation du désagrément ou de la privation de jouissance pendant la durée de réparation ou d'indisponibilité du bateau, ou autres situations ou faits non spécifiquement décrits dans les présentes conditions,
  - aux coûts de dépose, démontage ou réinstallation du produit,
  - retraitement, mise au sec, stockage et remise à l'eau du bateau sur lequel le produit a été installé, même dans le cas où ces opérations sont nécessaires à la mise en œuvre de la garantie.
- La GARANTIE CLIENT PROFESSIONNEL ne couvre pas les produits et/ou éléments ci-dessous et Harken n'est en aucun cas responsable des dommages ou frais qui y sont liés :
- cliquets et ressorts de cliquets des winchs,
  - pièces et engrenages en titane,
  - rondelles et entretoises,
  - antidérapant de poupée de winch,
  - roulements à billes, roulements à aiguilles, roulements de butée,
  - manivelles de winch.

**PROCÉDURE.** En cas de découverte d'un défaut entrant dans le cadre de l'application de la garantie, le propriétaire du produit doit contacter un distributeur ou un revendeur Harken dans le délai ci avant visé (liste disponible sur le site [www.Harken.com](http://www.Harken.com)). Contactez le revendeur du produit si celui-ci a été acheté à l'origine en Union Européenne. Conformément aux termes de cette garantie, pour obtenir la réparation ou le remplacement sous garantie de votre produit Harken, pendant le période de garantie de celui-ci, envoyez impérativement par écrit votre demande à Harken, dûment énoncée et détaillée. Indiquez également de façon claire votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone, accompagnés de l'original de facture d'achat, d'une description de l'application pour laquelle le produit est utilisé et d'une explication du défaut et des conditions dans lesquelles le produit était utilisé. Les frais de transport et d'expédition du produit à destination et depuis Harken ou un revendeur Harken, sont intégralement à la charge du propriétaire du produit. Si l'examen du produit et de la demande d'intervention sous garantie, révèlent que la défaillance constatée n'est pas couverte par cette garantie, Harken prend contact avec le propriétaire pour lui indiquer le coût de la réparation éventuelle du produit. En cas d'acceptation du devis, la réparation est effectuée hors garantie et facturée au propriétaire.

# Garantie Mondiale

**DOMMAGES ET AUTRES COÛTS.** Sauf dispositions contraires expressément indiquées dans cette garantie, **HARKEN NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES OU AUTRES COÛTS DIRECTS OU INDIRECTS, QUE LA DEMANDE SOIT FAITE SUR LA BASE DU CONTRAT, D'UN PRÉJUDICE OU DE TOUTE AUTRE RAISON, y compris mais non limité à tous les coûts, taxes, redevances, honoraires ou autres dépenses induits par le lieu où le produit a été vendu à l'origine.** Les conditions de garanties développées ci-dessus se substituent et remplacent tous autres recours. Certaines juridictions n'autorisent pas d'exclusions ou limitations des dommages directs ou indirects ; les limitations de garantie ne s'appliquent que dans la mesure de leur compatibilité avec le droit national applicable.

**LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UNE APPLICATION PARTICULIÈRE, AINSI QUE ET TOUTE GARANTIE IMPLICITE CONSÉCUTIVES À UNE NÉGOCIATION COMMERCIALE, AUX USAGES DU COMMERCE, STATUTAIRES OU AUTRES, EST STRICTEMENT LIMITÉE AUX TERMES DE CETTE GARANTIE ÉCRITE.** Ce Contrat de Garantie est le seul et unique recours disponible pour le Propriétaire en ce qui concerne ce produit. Dans l'éventualité d'une rupture du contrat de garantie invoquée ou d'une action en justice engagée par l'acheteur sur la base d'une négligence ou autres conduite délictueuse de Harken, le seul et unique recours du Propriétaire est limité à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux selon les modalités décrites ci-avant. Aucun revendeur ou agent Harken n'est habilité à modifier, étendre ou élargir cette garantie.

**LOI APPLICABLE.** Cette garantie est régie par les lois de l'État du Wisconsin pour tous les produits vendus ou commandés à l'origine, en dehors de l'Union Européenne ou par Internet. Cette garantie est régie par les lois de l'État Membre

de l'Union Européenne où le produit a été vendu ou commandés à l'origine. L'attribution exclusive de juridiction et de lieu du procès pour toute action engagée par le propriétaire du produit dans le cadre de ou en relation avec cette garantie ou toute(s) garantie(s) implicite(s), est de la compétence exclusive des tribunaux du Comté de Waukesha, Wisconsin ou, lorsque le produit a été vendu à l'origine dans l'Union Européenne, de la juridiction compétente du pays membre de l'Union Européenne. Si le plaignant est débouté par le Tribunal de sa plainte contre Harken, il lui appartient de rembourser les dépenses engagées par Harken, y compris les honoraires d'avocat et les dépenses de comparution, raisonnablement engagées par Harken pour sa défense contre ladite plainte.

**AUTRES DROITS. L'acceptation par le plaignant de la livraison du produit garanti par Harken vaut acceptation des termes de la présente garantie.** Cette garantie confère des droits spécifiques reconnus par la loi et le demandeur peut également disposer d'autres droits selon la juridiction compétente.

**CONTRAT INDIVISIBLE.** Ce document contient la garantie indivisible accordée par Harken pour le produit et remplace et abroge toutes autres garanties, déclarations ou documents oraux ou écrits préalablement établis. Toute garantie non explicitement exposée et contenue dans cette garantie est spécifiquement exclue. Il n'existe aucun terme, engagement, condition ou garantie concernant le produit autre que ceux contenus dans le présent document. Harken dénie spécifiquement à toute personne le droit d'étendre la durée ou le champ d'application de cette garantie ou de souscrire pour Harken toute autre obligation ou responsabilité en ce qui concerne les produits Harken.

juin 2008  
112616.1

## Mise en Garde et Instructions Générales

La voile est un sport excitant qui peut vous procurer des heures de plaisir ainsi qu'à votre famille et vos amis. Pourtant cette activité et le matériel qui permet de l'exercer comportent un risque spécifique dont il faut tenir compte pour éviter les accidents, les avaries matérielles ainsi que les risques de blessures corporelles, voire d'accident mortel.

**MISES EN GARDE ET INSTRUCTIONS.** Lisez attentivement et intégralement toutes les mises en garde et instructions fournies par Harken pour palier aux risques d'accident. Ces mises en garde et ces instructions sont inscrites sur les produits, leurs emballages, dans nos brochures ou disponibles sur notre site Internet ou auprès de notre service clients ou de votre revendeur Harken.

**APPRENTISSAGE ET EXPÉRIENCE.** Bien que les produits Harken semblent simples et faciles à utiliser (ce qui est l'un de nos objectifs quand nous les concevons), il est formellement déconseillé de les utiliser sans disposer d'un niveau suffisant de connaissance et de pratique de la navigation en général, et du produit en particulier. Le niveau de connaissance et d'expérience dépend de différents facteurs, la taille et le type du bateau, les conditions météorologiques et la tâche que vous essayer d'accomplir. Évitez d'utiliser ces équipements en cas de doute sur vos connaissances ou votre expérience. Contactez votre revendeur Harken ou recherchez des informations complémentaires.

**PRÉVENTION DES RISQUES D'ACCIDENT ET DE BLESSURE.** Respectez les recommandations ci-dessous pour palier aux risques de dommages, d'avaries sur votre bateau, de blessures corporelles ou d'accident mortel, quel que soit votre niveau de compétence :

1. Les contraintes sur l'accastillage peuvent être importantes et les charges dynamiques par mer formée et vent fort peuvent rapidement atteindre des charges extrêmes. Toute personne qui sélectionne, installe, ou entretient le matériel Harken doit être consciente de ces contraintes et leur accorder l'attention nécessaire.

Sélectionnez l'accastillage Harken approprié à l'aide des formules et tableaux de charges contenus dans le catalogue Harken ou disponibles en ligne sur le site [www.Harken.com](http://www.Harken.com). Faites toujours confirmer votre choix par un professionnel de l'accastillage ou du gréement ou par votre revendeur Harken.

2. Ne dépassez en aucun cas, la capacité ou la **Charge de travail maximale (MWL)** de quelque produit que ce soit. Cette charge de travail maximale est indiquée dans notre catalogue, sur notre site Internet, ou disponible auprès de notre service technique ou de votre revendeur Harken. L'application de charges supérieures à la valeur MWL peut provoquer une défaillance soudaine et inopinée du produit.

La Charge de rupture (CR) est la charge à partir de laquelle une défaillance du produit est probable. Elle est beaucoup plus élevée que la charge maximale à laquelle le produit doit normalement être soumis et ne doit en aucun cas être prise en compte lors de la sélection du produit. Cette donnée est fournie à titre purement indicatif.

3. L'accastillage et les winchs Harken sont exclusivement destinés au réglage du gréement courant à bord de voiliers en conditions normales d'utilisation. Ne jamais utiliser les produits Harken pour le levage des personnes. La mise en place du gréement et l'entretien en hauteur doivent exclusivement être laissés aux soins de professionnels.

4. Gardez les doigts, les mains, les cheveux, les vêtements amples et les outils à distance des pièces mobiles.

5. Lors de la fixation d'une pièce quelconque au bateau à l'aide de vis ou d'autres systèmes de fixation, veillez à poser la vis dans une structure massive ou utilisez des boulons de fixation et vérifiez la solidité de la fixation par rapport à la charge prévue. Dans le cas contraire, la vis peut se desserrer progressivement ou se rompre inopinément au risque de provoquer un accident.

6. Les écrous indesserrables de type NYLOCK® ne doivent pas être réemployés après trois démontages. Lors du remplacement de manilles ou de fixations, utilisez les pièces Harken appropriées de sorte à conserver la résistance originelle de l'ensemble.

7. Inspectez toujours minutieusement toutes les pièces de votre bateau par an, jusqu'à la plus petite poulie, afin de détecter toutes les traces d'usure, de corrosion ou de détérioration et remplacez-les si besoin.

8. Avant toute manipulation d'un élément quelconque de l'équipement, vérifiez toujours qu'aucune personne et qu'aucun objet ne se trouve dans le champs d'action de chacun des objets que cette opération peut mettre en mouvement.

9. Rincez fréquemment votre accastillage à l'eau douce dans le cadre des procédures régulières d'entretien et de conservation en parfait état de marche de celui-ci.

10. A bord de n'importe quel bateau, et particulièrement pendant la manœuvre, portez toujours un gilet de sauvetage et/ou un harnais de sécurité.

11. Avant d'appareiller, vérifiez toujours l'état de fonctionnement du matériel de sécurité et de l'équipement électronique.

12. Pour les informations générales sur la sécurité de la navigation, renseignez-vous auprès des autorités maritimes de votre pays de destination (tel que le CROSS en France, via le site Internet à l'adresse [www.mer.gouv.fr](http://www.mer.gouv.fr)).